

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JULES BERNARD

Les voix non représentées aux élections de 1910

Journal de la société statistique de Paris, tome 52 (1911), p. 5-15

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1911__52__5_0

© Société de statistique de Paris, 1911, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II

LES VOIX NON REPRÉSENTÉES AUX ÉLECTIONS DE 1910

L'étude que nous présentons aujourd'hui à la Société de Statistique n'est pas la première de ce genre. Il y a quelques années notre regretté collègue M. Émile Macquart publia, dans notre Journal, un article sur cette même question à propos des élections législatives de 1906. Cette étude est encore présente à nos souvenirs ; nous aurons aujourd'hui, en quelque sorte, à la mettre au point et, ce faisant, nous aurons la double satisfaction de continuer le travail d'un confrère prématurément disparu et de payer un juste hommage à sa mémoire.

Tout a été dit sur l'inégalité des collèges électoraux ; cette inégalité est, en effet, une forme ou une cause de non-représentation ou, si l'on veut, de représentation inadéquate des électeurs. Ce phénomène n'est du reste pas particulier à la France ; il existe pareillement, et avec une intensité au moins égale, en Angleterre et en Allemagne et nous avons eu l'occasion de l'exposer ici même. Mais il n'est pas inutile d'y revenir en ce qui regarde la France pour montrer une fois de plus, et avec les plus récents chiffres, quelle énorme différence l'inégalité des circonscriptions crée dans la représentation parlementaire. Le tableau suivant (n° 1) comprend de part et d'autre les quinze plus grandes et les quinze plus petites circonscriptions de la France électorale. Le premier groupe représente un total de 1.573.000 habitants soit 4 % de notre population totale : le second est peuplé seulement de 388.000 habitants ou 0,91 % de la France. L'un et l'autre groupe ont cependant le même nombre de représentants soit 2,58 % de l'ensemble de la représentation parlementaire (à l'exclusion de la députation coloniale). L'ensemble des électeurs dans les plus grandes circonscriptions (473.000) est plus de quatre fois supérieur au total des électeurs des plus petits collèges (110.000 à peine). Le premier groupe représente 4,18 % du total des électeurs français ; le taux du second n'est que de 0,97 %. Dans le premier groupe les élus obtiennent globalement 203.000 voix ; dans le second, cette somme n'est que de 49.700, soit moins du quart de la précédente. Leur relation respective au total des voix obtenues par les députés élus est de 4,14 et de 1 %. La moyenne par élu est, dans le premier groupe, de 31.554 électeurs inscrits et de 13.946 voix ; dans le second groupe, de 7.328 électeurs inscrits et de 3.313 voix. Le double maximum des inscrits et des voix est également donné par Versailles (1^{re} circonscription) et par Barcelonnette avec un total respectif de 36.474 et 3.445 inscrits et de 20.274 et 1.430 suffrages obtenus. En d'autres termes, le plus grand de nos collèges électoraux renferme environ onze fois plus d'électeurs inscrits et l'élu y obtient quatorze fois plus de voix que dans le plus petit ; ce qui revient à dire — électoralement parlant — que ce collège est quatorze fois plus représenté que le plus grand.

En Angleterre et en Allemagne, nous avons constaté des différences non moins grandes entre les circonscriptions électorales : en Angleterre, le *constituency* le plus important comptait (aux élections de 1910) 53.000 électeurs ; c'est le collège de Croydon et le plus petit celui de Newry (Irlande) avait une population électorale de 2.000 unités. Il ne s'agit pas ici, bien entendu, des *constituencies* nommant deux représentants. En Allemagne la différence est encore bien plus accentuée ; le *Wahl-*

kreis le plus fort, celui de Teltow-Charlottenbourg ne comptait pas moins de 248.000 électeurs (lors des élections de 1907), et le moins peuplé, celui de Schaumbourg-Lippe n'avait que 9.900 électeurs. Mais dans les deux groupes de circonscriptions du tableau I, il existe un trait commun, c'est le grand nombre de voix non représentées : la proportion est 57,40 % du total des inscrits dans les plus fortes circonscriptions et de 54,50 % dans les plus petites. Il y a cependant une prédominance de la non-représentation dans les collèges les plus importants ; c'est ce trait que nous allons retrouver en étudiant de plus près la non-représentation proprement dite.

TABEAU I
Les plus grandes et les plus petites circonscriptions électorales de la France

CIRCOSCRPTIONS	LES PLUS GRANDES		CIRCOSCRPTIONS	LES PLUS PETITES	
	Électeurs inscrits	Voix obtenues par les élus		Électeurs inscrits	Voix obtenues par les élus
Versailles (1 ^{re} circonscription)	36 478	20 274	Forealquier	9 324	2 926
Tours	32 765	13 578	Nyons	8 994	3 990
La Palisse	32 565	7 047	Arcis	8 960	4 234
Limoges (1 ^{re} circonscription)	32 565	15 914	Paris 1 ^{er} arrondissement (1 ^{re} circonscription)	8 945	4 584
Pontaise (2 ^e circonscription)	32 426	13 670	Calvi	8 871	3 840
Angers	31 202	13 040	Brivey	8 550	3 820
Cambrail (1 ^{re} circonscription)	31 117	14 030	Sainte-Menehould	7 860	3 870
St-Nazaire (4 ^{re} circonscription)	30 824	12 550	Paris 11 ^e arrondissement (2 ^e circonscription)	7 045	3 526
Nantes (4 ^e circonscription)	30 675	19 934	Puget-Thénières	6 811	4 070
Montauban	30 613	12 665	Embrun	6 770	2 800
Beziers (1 ^{re} circonscription)	30 543	12 046	Briançon	6 653	2 783
Amiens (2 ^e circonscription)	30 520	12 745	Gex	6 560	4 101
Gennevilliers (1 ^{re} circonscription)	30 424	12 133	Nisteron	5 986	1 950
Arles	30 390	10 040	Castellane	5 113	2 010
Sariat	30 250	13 540	Barcelonnette	3 445	1 130
TOTAUX	473 854	208 226	TOTAUX	109 927	49 694

C'est un fait trop certain que, dans toutes nos élections législatives depuis 1876 (date de la mise en vigueur de notre Constitution), le total des voix non représentées dépasse le total des voix obtenues par les députés élus. Une seule législature fait exception, celle de 1877, faite comme on sait au lendemain du 16 mai, par conséquent dans une période de lutte politique plus particulièrement aiguë et encore les voix du corps électoral se partagent-elles en deux moitiés. Dans l'ensemble des dix législatures que nous examinons au tableau n° 2, la proportion des voix non représentées n'a pas été au-dessous de 52,90 % (en 1902) et atteint jusqu'à près de 60 % (59,77) en 1885. On remarquera que ce taux maximum se rencontre à la date des élections générales faites au scrutin de liste. Ce qui démontre bien que ce mode du suffrage pratiqué sans la représentation proportionnelle sacrifie absolument les minorités. Pour les législatures de 1906 et de 1910, le taux des voix non représentées est presque le même 56,30 et 56,75 % et cela est déjà fort élevé : l'ensemble des députés siégeant à la Chambre actuelle ne représente même pas 5 millions d'électeurs (4.944.000), tandis que le total des voix battues est encore de 3.842.000 et que les voix non représentées font une somme de 6.385.000 unités. Cette somme est supérieure de 27 % à celle des voix des élus.

Les voix obtenues par les députés élus représentent seulement 43,65 % des électeurs inscrits et 56,27 % des votants. Ainsi, même en éliminant les abstentions, il s'en faut de presque la moitié que le pays électoral soit représenté à la Chambre. Mais nous aurons une idée plus nette de la question en entrant dans le détail des scrutins par département d'abord puis par circonscription électorale.

Ce qui frappe tout de suite quand on étudie les résultats électoraux par département, c'est le très petit nombre de départements où la majorité du corps électoral soit représentée. Sur l'ensemble des départements, il y en a exactement cinq dans ce cas : la Mayenne, le Maine-et-Loire, la Loire-Inférieure, l'Ille-et-Vilaine et le Lot

TABEAU II
Les voix non représentées par chaque législature de 1876 à 1910

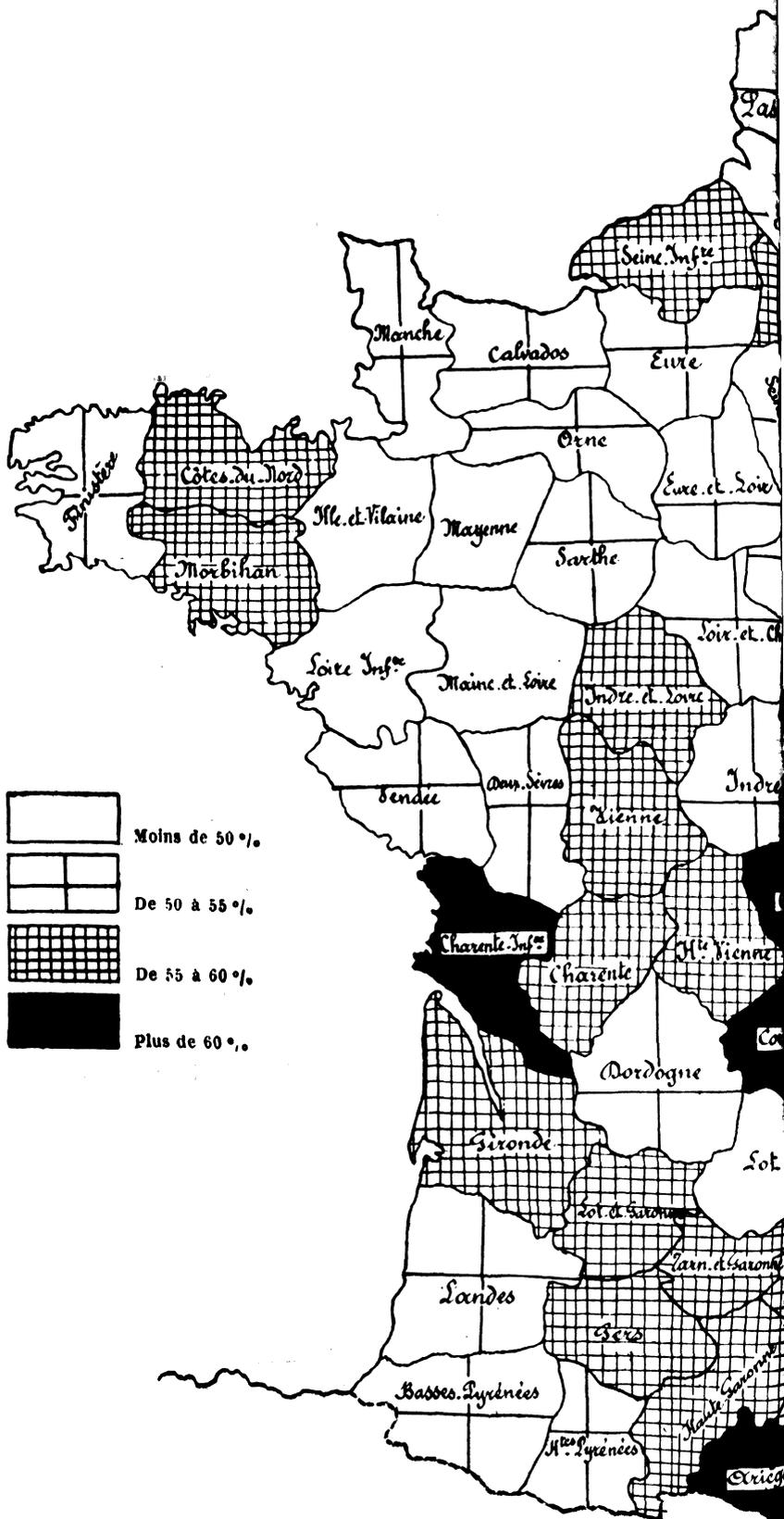
Législatures	Voix obtenues par les élus	Voix non représentées	Pour 100 voix d'électeurs inscrits combien de non représentées
1876	4.458.000	5.422.000	51,96
1877	5.059.000	5.048.000	49,90
1881	4.567.000	5.600.000	55,11
1885	4.043.000	6.000.000	59,77
1889	4.526.000	5.800.000	57,40
1893	4.513.000	5.930.000	56,70
1898	4.906.000	5.633.000	53,42
1902	5.159.000	5.818.000	52,90
1906	5.209.000	6.383.000	56,30
1910	4.944.000	6.396.000	56,40

et encore dans ce groupe de départements privilégiés, le total des voix des élus n'est que de 352.000 sur 685.000 électeurs inscrits, soit un taux de 51,48 %. Au contraire, dans un grand nombre de départements (exactement, dix-sept) la proportion des voix non représentées dépasse 60 %. Nous donnons ci-dessous le tableau (n° III) des dix départements où le total des voix non représentées est le plus considérable et des dix autres où ce total est le plus faible. On remarquera dans le premier groupe la prédominance de départements du Midi. Ce même premier groupe constitue un ensemble de 879.000 électeurs inscrits ; les voix des députés ne sont que 328.000. Dans le second groupe au contraire, sur un total de 1.193.000 inscrits, les élus obtiennent une somme de 600.000 suffrages. La proportion des voix non représentées est ainsi de 63,47 % dans le premier groupe et de 49,60 % dans le second. Les termes extrêmes sont donnés par les départements de la Corse et de l'Ille-et-Vilaine avec un taux respectif de 69,10 et de 47,65 %. Le groupe des départements avec le maximum des voix non représentées possède 47 députés ; l'autre groupe, 56. Dans le premier groupe, un député est élu par une moyenne de 6.980 voix, tandis que cette moyenne dans le second est de 10.720, soit supérieure de plus de moitié (53,60 %).

TABEAU III
Ensemble des dix départements

<i>Départements avec le maximum de voix non représentées</i>			<i>Départements avec le minimum de voix non représentées</i>		
Nos	Départements	Combien de voix non représentées pour 100 électeurs inscrits	Nos	Départements	Combien de voix non représentées pour 100 électeurs inscrits
1	Corse	69,10	1	Ille-et-Vilaine	47,65
2	Var	67,13	2	Lot	47,92
3	Corrèze	64,30	3	Loire-Inférieure	49,28
4	Pyrénées-Orientales	64,00	4	Maine-et-Loire	49,32
5	Hérault	63,50	5	Mayenne	49,48
6	Basses-Alpes	63,30	6	Meuse	50,00
7	Creuse	63,30	7	Eure	50,31
8	Ariège	62,70	8	Vendée	50,60
9	Vaucluse	62,50	9	Haute-Saône	51,22
10	Gard	61,70	10	Basses-Pyrénées	51,60
	Moyenne générale	63,47		Moyenne générale	49,60

Nombre pour 100 des voix non rep



Le détail des circonscriptions électorales fera encore mieux saisir leur différence au point de vue de la représentation politique. Il y a aujourd'hui, dans la France métropolitaine, 580 collèges électoraux. Sur ce nombre il n'y en a que 95 dont les élus représentent la majorité des électeurs inscrits, soit une proportion de 16,48 % seulement. L'ensemble de ces circonscriptions forme un total de 1.760.000 électeurs, les votants y sont au nombre de 1.340.000 électeurs et les députés élus ont obtenu 976.000 suffrages. Ils ont ainsi 72,67 % des votants et la proportion des voix non représentées n'est dans cette catégorie de circonscriptions que de 44,70 % ; ce qui est encore cependant un taux fort élevé. Au contraire, dans le reste de nos circonscriptions, le total des électeurs inscrits est de 9.570.000, il y a eu 7.447.000 votants et les députés sont élus par un total de 3.968.000 suffrages soit 53,34 % des votants ; la proportion des voix non représentées y est de 59,63 %.

Comme nous l'avons fait pour les départements, nous donnons ici le tableau comparé (n° IV) des dix circonscriptions où se trouve le maximum des voix non représentées et les dix autres où se trouve le minimum. Entre les deux groupes, la différence entre le nombre des électeurs inscrits n'est pas extrêmement sensible, comme on serait tenté de le croire : dans le premier groupe, il y a 225.500 électeurs inscrits ; dans le second, 185.600 ; la différence n'est donc que d'un cinquième (21,65 %). Mais, tandis que dans le premier groupe les élus ne recueillent que 61.500 voix, dans le second leur total est de 122.000 ; ce qui fait que chaque député a, dans ce groupe, un nombre de voix double que dans l'autre. La différence du maximum et du minimum de la non-représentation déjà accusée dans les départements (63,47 et 49,60 % des électeurs inscrits) l'est beaucoup plus dans les circonscriptions puisque, comme l'indique notre tableau, le maximum de la non-représentation est ici de 72,67 et le minimum de 34,27 %. Les termes extrêmes se rencontrent d'une part dans la 4^e circonscription de Sceaux et dans la 2^e circonscription de Rennes. Ici, le député élu obtient 13.100 voix sur 17.600 inscrits ; à Sceaux, il n'en a que 5.200 sur 28.500 inscrits. Le taux des voix non représentées est ainsi de 26,85 et de 81,94 %, respectivement.

TABLEAU IV
Circonscriptions électorales

Circonscriptions avec le maximum de voix non représentées			Circonscriptions avec le minimum de voix non représentées		
Nos	Circonscriptions	Combien de voix non représentées pour 100 électeurs inscrits	Nos	Circonscriptions	Combien de voix non représentées pour 100 électeurs inscrits
1	Sceaux (4 ^e circonscription)	81,94	1	Rennes (2 ^e circonscription)	26,85
2	St-Marcellin	75,33	2	Pithiviers	33,28
3	Lorient (1 ^{re} circonscription)	74,40	3	Riom (1 ^{re} circonscription)	34,27
4	Toulon (1 ^{re} circonscription)	72,91	4	Vannes (2 ^e circonscription)	34,35
5	Ajaccio	70,63	5	Nantes (4 ^e circonscription)	35,06
6	Lyon (5 ^e circonscription) .	70,26	6	Cholet (2 ^e circonscription)	35,78
7	Lille (9 ^e circonscription) .	70,00	7	Ancenis	36,94
8	Meaux (1 ^{re} circonscription)	70,00	8	St-Gaudens	36,97
9	Valence (1 ^{re} circonscription) .	69,90	9	Gex	37,50
10	Corte	69,80	10	Château-Gontier	37,84
	Moyenne générale	72,67		Moyenne générale	34,27

Nous avons dit plus haut qu'il y a eu en tout 95 circonscriptions dont le député est élu par la majorité des électeurs inscrits. En dressant cette liste nous avons été conduit à remarquer que très peu de ces circonscriptions appartiennent au Midi ou aux grandes agglomérations. Nous n'en avons compté que quinze au sud d'une ligne

tirée à la hauteur de Lyon et seulement treize dans nos agglomérations de plus de 100.000 habitants qui constituent un ensemble de cent dix circonscriptions (avec leurs banlieues).

Pourquoi cette particularité ? A notre avis, elle provient des nombreux ballottages qui se sont produits surtout dans ces deux groupes de circonscriptions. En effet, dans l'ensemble de nos 95 collèges électoraux susdits, on n'en compte que quatre où il y ait eu un second tour de scrutin et dans beaucoup d'entre eux il n'y avait qu'un candidat. En revanche, dans les 485 circonscriptions où le député ne recueille que la minorité des inscrits, il y a eu 224 ballottages. C'est une proportion de 46,20 ballottages pour 100 élections dans le second groupe et de 4,10 % seulement dans le premier. Mais la conséquence de cette anomalie est grave car le député est élu par un nombre de voix d'autant plus restreint que la lutte électorale a été plus vive ; en d'autres termes, la représentation parlementaire est en raison inverse du mouvement politique.

De ce que nous venons d'exposer, il résulte clairement que la représentation parlementaire exprime la minorité du corps électoral. Cette constatation est encore corroborée par l'énorme importance que joue cette minorité dans cette même représentation. En effet, c'est la minorité qui forme la majorité dans le Parlement grâce à l'inégalité des circonscriptions et à la quantité des voix non représentées. Par exemple, sur l'ensemble de nos 580 députés métropolitains, la moitié, soit 290 sont élus par un total de 1.907.000 suffrages ; l'autre moitié est élue par 3.037.000. C'est une proportion respective de 38,50 et 61,50 pour 100 voix représentées.

Nous ne voudrions pas mêler l'ironie à une question très grave et qui doit demeurer rigoureusement scientifique, mais en étudiant les élections de 1906, M. Macquart concluait que la représentation parlementaire ainsi comprise était un leurre. Ce sera aussi notre conclusion, mais nous croyons que pour demeurer toujours purement aussi scientifique, la question doit être élargie et qu'il faut examiner le mode de la représentation parlementaire à l'étranger. Sauf peut-être en Belgique où la proportionnelle donne, ou à peu près, une représentation adéquate à l'état numérique des électeurs (en réservant, bien entendu, la question du vote plural), on ne trouve nulle part d'identité entre cet état numérique et la représentation parlementaire. C'est ce que nous allons voir en prenant comme exemple l'Angleterre et l'Allemagne. En Angleterre, aux élections de janvier 1910, l'ensemble des électeurs inscrits était de 7.647.000. Nous ne comptons pas, bien entendu, dans ce total les circonscriptions où l'élection était *incontestée*. Le total des voix obtenues par les candidats élus étaient de 3.305.000, soit 43,36 %. Dans l'empire allemand, aux élections de 1907, les candidats élus au Reichstag avaient obtenu un chiffre global de 6.707.000 suffrages. C'est à peine la moitié (50,24 %) du total des électeurs qui était de 13.352.000. Comme chez nous, la moitié des représentants est élue par une minorité électorale ; en effet, sur les 397 membres du Reichstag, 199 sont élus par un ensemble de 2.293.000 voix ; tandis que l'autre moitié en obtient 4.414.000, soit une majorité de 2.121.000. Les deux moitiés du Parlement allemand représentent respectivement 34,10 et 65,90 % de l'ensemble des votants.

Il résulte donc de ces faits que ce n'est pas seulement en France que la représentation parlementaire est inadéquate aux forces électorales. En réalité, il y a là une question qui intéresse presque tous les États parlementaires et avec laquelle tôt ou tard ils devront compter.

Paul MEURIOT.

C) Comparaison des transports de Fruits et de Légumes expédiés en grande vitesse sur l'Angleterre par catégorie de trafic en transit, par les ports de Boulogne, Calais et Dunkerque en 1909 et 1908.

RÉSEAUX DE PROVENANCE PAR CATÉGORIE DE TRAFIC	ANNÉE 1909				ANNÉE 1908				DIFFÉRENCE SUR L'ENSEMBLE	PROPORTIONS % SUR LES DIFFÉRENCES
	BOULOGNE	CA LAIS	BIENNEOLE (MEMOIRE)	ENSEMBLE	BOULOGNE	CA LAIS	BIENNEOLE (MEMOIRE)	ENSEMBLE		
Total du trafic né sur le réseau du Nord	11.605			11.909	11.700	478		12.340	- 331	- 2,7
Proportion %				37,6				49,7		
Produits (part Nord)	500.547	1.007		502.214	514.708	3.705	132	518.635	- 16.421	- 3,2
Lyon	7.546	1.045		8.589	3.942	545		4.484	+ 4.105	
Orléans	7.334	371		7.705	7.572	705		8.340	- 635	
Est	331	8		339	708	37		805	- 476	
Ouest-Etat	456			456	639	36		667	- 311	
Midi	2.680	17		2.677	1.385	96		1.471	+ 1.306	
Ceintures					12			12	- 12	
Total du trafic né hors du réseau du Nord	18.317	1.489		19.756	14.306	1.471		15.779	+ 3.977	+ 20,3
Proportion %				62,4				56,3		
Produits (part Nord)	769.374	77.079		846.453	608.026	77.172		685.196	+ 161.255	+ 23,5
Ensemble des trafics	29.922	1.743		31.665	26.068	1.949		28.019	+ 3.646	+ 13,0
Proportion %	94,5	5,5		100,0	53,0	7,0		100,0		
Ensemble des produits (part Nord)	1.268.921	78.748		1.348.667	1.122.734	80.967	132	1.203.833	+ 144.834	+ 12,0

D) Comparaison des transports de Fruits et de Légumes exportés en grande vitesse par catégories de trafic sur la Belgique et l'Allemagne en transit par les frontières ci-dessous pendant les années 1909 et 1908

RÉSEAUX DE PROVENANCE par CATÉGORIES DE TRAFIC	ANNÉE 1909										ANNÉE 1908					DIFFÉ- RENCE SUR L'EN- SEMBLE	PROPOR- TION %/ sur les DIFFÉ- RENCE			
	BELGIQUE					ALLEMAGNE et AUTRICHE					BELGIQUE et AUTRICHE									
	Jeumont	Feignies	Tour- coing	Houplines	Total	Jeumont	Feignies	Tour- coing	Houplines	Total	Jeumont	Feignies	Tour- coing	Houplines	Total					
Total du trafic sur le réseau du Nord	317	569	3	3	891	3.119	4.040				223	436			659	2.908	3.667	+ 473	+ 13,3	
Proportion %/						38,1										47,1				
Produit (part Nord)	13.851	27.326	183	99	41.429	153.671	196.110				10.882	20.972			31.854	141.910	173.764			
Lyon	180	1.351	12	20	1.632	3.802	5.295				46	904	4	19	968	2.163	3.129	+ 2.306		
Orléans	84	227		10	321	520	41				26	123		5	188	276	469	+ 382		
Midi	50	280			330	616	256				15	193			208	204	472	+ 543		
Ouest-État		9			9	1	10					6			6		6	+ 6		
Total du trafic né hors du réseau du Nord. Proportion %/	264	1.676	12	30	2.302	4.219	7.111				87	1.255	4	17	1.363	2.643	4.046	+ 3.135	+ 78,3	
Produit (part Nord)	12.780	84.420	546	1.354	99.100	222.255	321.355				3.915	56.475	182	767	61.339	118.935	180.274			
Ensemble des tonnages	601	2.445	15	32	3.043	6.088	11.181				310	1.691	4	17	2.022	5.551	7.673	+ 3.608	+ 47,6	
Proportion	5,4	21,9	0,1	0,3	27,7	72,3	100				4,1	22,3	0,1	0,2	36,7	73,3	100			
Ensemble des produits (part Nord)	26.631	111.746	699	1.453	140.520	375.926	516.485				14.787	77.447	182	767	93.193	260.846	351.038			

E) Tonnage total des transports de Fruits et de Légumes exportés en grande vitesse sur l'Angleterre, la Belgique et l'Allemagne, par régions, par points de provenance et par catégories de trafic pendant les années 1909 et 1908.

PRINCIPALES PROVENANCES par régions et par catégories de trafic	Année 1909				Année 1908				DIFFÉRENCE sur l'ensemble	PROPORTION % sur les différences
	ANGLETERRE par Boulogne, Calais, Dunkerque	BELGIQUE par Jeumont, Feignies, Tourcoing, Houplines	ALLEMAGNE par Jeumont frontiere	ENSEMBLE des transports	ANGLETERRE par Boulogne, Calais, Dunkerque	BELGIQUE par Jeumont, Feignies, Tourcoing, Houplines	ALLEMAGNE par Jeumont frontiere	ENSEMBLE des transports		
	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes		
Réseau du Nord										
Seine - Paris et La Chapelle	5.633	812	3.114	9.559	5.662	680	2.908	9.250	+ 304	+ 4,9
Ermont-Kaubonne . . .	"	"	"	"	28	"	"	28	"	"
Groslay	26	"	"	26	72	"	"	72	"	"
Montigny-Beauchamp . .	"	"	"	"	98	"	"	98	"	"
Pontoise	7	"	"	7	17	"	"	17	"	"
St-Lou (S.-et-O.)	"	"	"	"	6	"	"	6	"	"
Sannois	"	"	"	"	3	"	"	3	"	"
Marcelles	"	"	"	"	32	"	"	32	"	"
Taverny	25	"	"	25	30	"	"	30	"	"
Bessancourt	51	"	"	51	42	"	"	42	"	"
Breuil-le-Sec	20	"	"	20	131	"	"	131	"	"
Catenoy	87	9	"	96	97	"	"	97	"	"
Clermont	20	"	"	20	17	"	"	17	"	"
Le Monz.	42	"	"	42	36	"	"	36	"	"
Liancourt	298	"	"	298	308	"	"	308	"	"
Noyon	478	"	"	478	520	"	"	520	"	"
Reims-s-Maix	65	"	"	65	23	"	"	23	"	"
St-Sulpice	13	"	"	13	19	"	"	19	"	"
Thourotte	17	"	"	17	12	"	"	12	"	"
Verberie	"	"	"	"	40	"	"	40	"	"
Longueuil Ste-Marie . . .	"	"	"	"	3	"	"	3	"	"
Amiens	"	"	"	"	18	"	"	18	"	"
Hargicourt-P.	"	"	"	"	5	"	"	5	"	"
Nord - Le Queanoy	"	40	"	40	28	"	"	28	"	"
Provenances diverses	5.057	"	"	5.057	5.025	"	"	5.025	"	"
TOTAL de trafic sur le réseau du Nord	11.609	891	3.149	15.649	12.340	680	2.908	15.804	+ 141	+ 0,9
Proportion %	"	"	"	37,2	"	"	"	41,4	"	"
Réseaux français										
Lyon	8.580	1.538	3.802	13.920	4.481	965	2.163	7.612	+ 6.313	"
Orléans	7.706	321	520	8.546	8.340	183	276	8.799	- 253	"
Est	329	"	"	329	805	"	"	805	- 476	"
Ouest-État	456	9	1	466	667	6	"	673	- 207	"
Midi	2.677	389	616	3.682	1.471	208	204	1.883	+ 1.749	"
Ceintures	"	"	"	"	12	"	"	12	- 12	"
TOTAL de trafic au hors du réseau du Nord	19.768	2.297	4.939	26.907	16.779	1.362	2.643	19.784	+ 7.113	+ 36,9
Proportion %	"	"	"	62,8	"	"	"	55,6	"	"
ENSEMBLE des trafics	31.665	3.093	8.088	42.846	28.019	2.022	5.551	35.592	+ 7.251	+ 20,4
Proportion %	73,9	7,2	18,9	100,00	78,7	5,7	15,6	100,00	"	"